

Document de l'accueil de Loisirs
« La Maison de l'Enfant »



Projet pédagogique 2019/2020

Commune de Vernou La Celle sur Seine

Accueil périscolaire

(Matins/soirs)

Pause Méridienne

Accueil extrascolaire

(Vacances et mercredis)

Tables des matières

1. Cadre de vie.....	3
A. Présentation de l'Accueil de Loisirs :.....	3
B. Implantation géographique et description des lieux:	3
C. Les activités :	5
D. L'équipe :.....	6
Organigramme de l'équipe.....	6
Composition de l'équipe	7
2. Présentation du fonctionnement.....	10
A. L'ALSH.....	10
Les horaires de l'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire (les mercredis uniquement)	10
Les activités :	11
Les repas.....	13
En période de vacances scolaires :.....	13
En période scolaire :	13
B. Les règles de vie :	14
Les règles de vie « enfant » :.....	14
Les règles de vie « animateur » :.....	14
C. La vie quotidienne de la Maison de l'Enfant en période scolaire	14
L'accueil du matin et du soir :	14
Accueil en demi-journée le mercredi matin à partir de janvier 2020	15
Accueil le mercredi en journée complète	15
Les jours de vacances	15
La communication	15
Le tarif :.....	16
Formation/sécurité :.....	16
3. Les objectifs.....	17
A. Du projet éducatif	17
B. Du PEDT.....	17
C. Les objectifs pédagogique de la MDE.....	18
4. L'accueil des enfants en situation d'handicap	21
A. La préparation :	21

Information de l'équipe.....	21
Rencontre avec les parents	21
B. L'accueil et après :	22
5. L'équipe pédagogique	23
A. Obligations et interdits des animateurs	23
B. Réglementation	23
L'encadrement	23
Sorties en transport.....	24
Baignade/piscine	24
Sortie vélo ou rollers	24
Blessures.....	25
Évacuation de la structure.....	26

La Maison de l'Enfant gère trois services : l'accueil de loisirs extrascolaire (mercredis et vacances), le périscolaire (matin, soir) et la pause méridienne.

Cette structure se situe à Vernou La Celle-sur-Seine, village de 2735 habitants environ.

1. Cadre de vie

A. Présentation de l'Accueil de Loisirs :

La Maison de l'Enfant accueille les enfants dès la scolarisation ou à partir de 3 ans (à condition qu'ils soient propres) jusqu'à 11 ans.

L'habilitation DDCS est de 75 enfants pour l'accueil de loisirs matins et soirs ; 69 pour les mercredis (double accueil) et 55 pour les vacances scolaires. Nous ne pouvons pas accueillir plus de 59 enfants à la Maison de l'enfant, c'est pourquoi, nous avons un accueil multi site avec l'espace jeunesse. De ce fait, en accueil de loisirs du soir et des mercredis pour le confort des enfants, nous pouvons accueillir maximum 49 enfants à la MDE et 26 enfants à l'espace Jeunesse.

Nous accueillons les enfants sur 3 groupes d'âge :

- « *Les boules de neiges* » : 3/5 ans

- « *Les lionceaux* » : 6/7 ans

- « *les kids Warrior* » : 8/11 ans

Il est à noter que l'accueil est fermé la veille de la rentrée de septembre pour des raisons de préparation et d'organisation, ainsi que certaines périodes de vacances scolaires si besoin pour effectuer des travaux.

B. Implantation géographique et description des lieux :

Nous sommes un accueil multi site.

La Maison de l'Enfant est réservée cette année pour le périscolaire du soir, les mercredis pour les enfants de 3 à 7 ans.

L'espace Jeunesse pour ces mêmes services est réservé aux enfants de 8 à 11 ans selon les soirs.

Pendant les vacances scolaires, les enfants de 3 ans à 11 ans seront accueillis à la MDE sauf si les effectifs augmentaient.

- **La Maison de l'Enfant** est située au cœur du village, dans le bourg, proche des écoles, des infrastructures et des commerces (Voir descriptions des locaux mis à disposition pour les enfants).

Son bâtiment est composé de deux grandes salles principales :

- Un espace commun lecture et repos qui est équipé d'un vidéoprojecteur
- Une mezzanine, accessible pour les plus de 6 ans pour des jeux calmes (construction/puzzles...)
- Une petite salle pour des activités « construction/dînette...)
- Une salle d'activités réservée aux animateurs (enfants accompagnés seulement) : matériel et activités en cours de séchage
- Une cuisine
- Un bureau de direction

- Une buanderie
 - 3 blocs sanitaires : un maternel, un élémentaire et un adulte
 - *La salle maternelle a une cloison amovible pour agrandir la salle de repos.*
-
- **La salle des maternelles et la salle des élémentaires**, toutes deux structurées en 4 espaces :
 - Un espace jeux de société/dessins
 - Un espace « jeux de dinette/poupées »
 - Un espace lecture/repos avec coussins, fauteuils et bibliothèque
 - Un espace activités manuelles

 - **L'Espace Jeunesse** est situé tout près des écoles, au plateau d'évolution et est déclaré en Accueil de Loisirs pour les accueils soirs, les mercredis et les vacances (selon les effectifs et si besoin). Il accueille les plus grands (de 8 à 11 ans).

Son bâtiment est composé de blocs sanitaires et de deux espaces distincts :

- Au rez de chaussée, un espace goûter qui peut aussi servir de tables d'activités ainsi qu'une bibliothèque à disposition.
- A l'étage, un espace dinette/poupée ainsi qu'un espace construction, un espace jeu de société et coin détente.

L'espace Jeunesse possède aussi une réserve au rez de Chaussée ainsi que des placards fermés en sous pente permettant le stockage du matériel volumineux : rollers, matériel pour les camps, décors de Noël, Halloween...

A chaque période de vacances, l'équipe d'animation modifie les espaces afin de créer une ambiance différente et ainsi créer de la surprise aux enfants (décors...)

A cela s'ajoute un environnement extérieur favorable à la pratique des activités extérieures : espace de jeux pour chaque tranche d'âge, Parc ombragé avec forêt, plateau d'évolution, environnement propice aux balades.

- **Locaux mis à disposition :**

- Un gymnase, un dojo, une salle de danse, une salle polyvalente, un plateau d'évolution, une ludothèque, un parc «le parc Rette », l'école maternelle (cour et dortoir si besoin), une médiathèque.
Un terrain de jeux de la piscine et un stade de foot sont accessibles et proches de la Maison de l'Enfant, 3 salles de l'école élémentaire.
- Le village de Vernou La Celle possède une piscine municipale, à 10 minutes à pieds, ce qui nous permet d'y aller facilement gratuitement (pas besoin de transport payant).

C. Les activités :

Les plannings d'activités (activités ALSH, péri et postscolaire) sont préparés en équipe lors des réunions hebdomadaires et ainsi peaufinés sur différents petits temps de préparation. Afin de préparer au mieux les vacances d'été, une réunion est programmée par l'équipe d'animation en amont de celles-ci afin de travailler sur les plannings et sur les projets, mais aussi de présenter la structure aux animateurs stagiaires ou saisonniers.

La veille de la rentrée scolaire de septembre, la Maison de l'Enfant est fermée pour la préparation et l'organisation de l'année (présentation du fonctionnement, de la nouvelle équipe, des projets).

Les activités sont proposées par les animateurs et préparées à l'avance, avec un planning qui peut être modifié selon la météo, les besoins et le rythme de l'enfant.

Elles peuvent être répertoriées de la manière suivante :

- Le jeu sous plusieurs déclinaisons : jeux sportifs, jeux extérieurs, jeux de société, grands jeux, jeux de construction...
- Les activités d'expressions manuelles, artistiques, corporelles...
- Les activités Scientifiques
- Les activités physiques et sportives
- Les activités autour de la nature (land 'Art...)
- Les sorties (piscine, forêt, cinéma, musique...)

Nous proposons en parallèle des mini séjours : Dispositif proposé aux enfants de + de 6 ans (année de CP révolue) pour une durée de 5 jours / 4 nuits maximum. Deux ou trois animateurs encadrent ces séjours dont une animatrice permanente responsable de ce camp. Ce dispositif possède un projet pédagogique propre selon les thématiques abordées mais les objectifs généraux restent rattachés à ceux de l'Accueil de Loisirs.

Les partenaires

L'accueil de loisirs met en place un partenariat avec différents services de la municipalité ainsi que différentes structures :

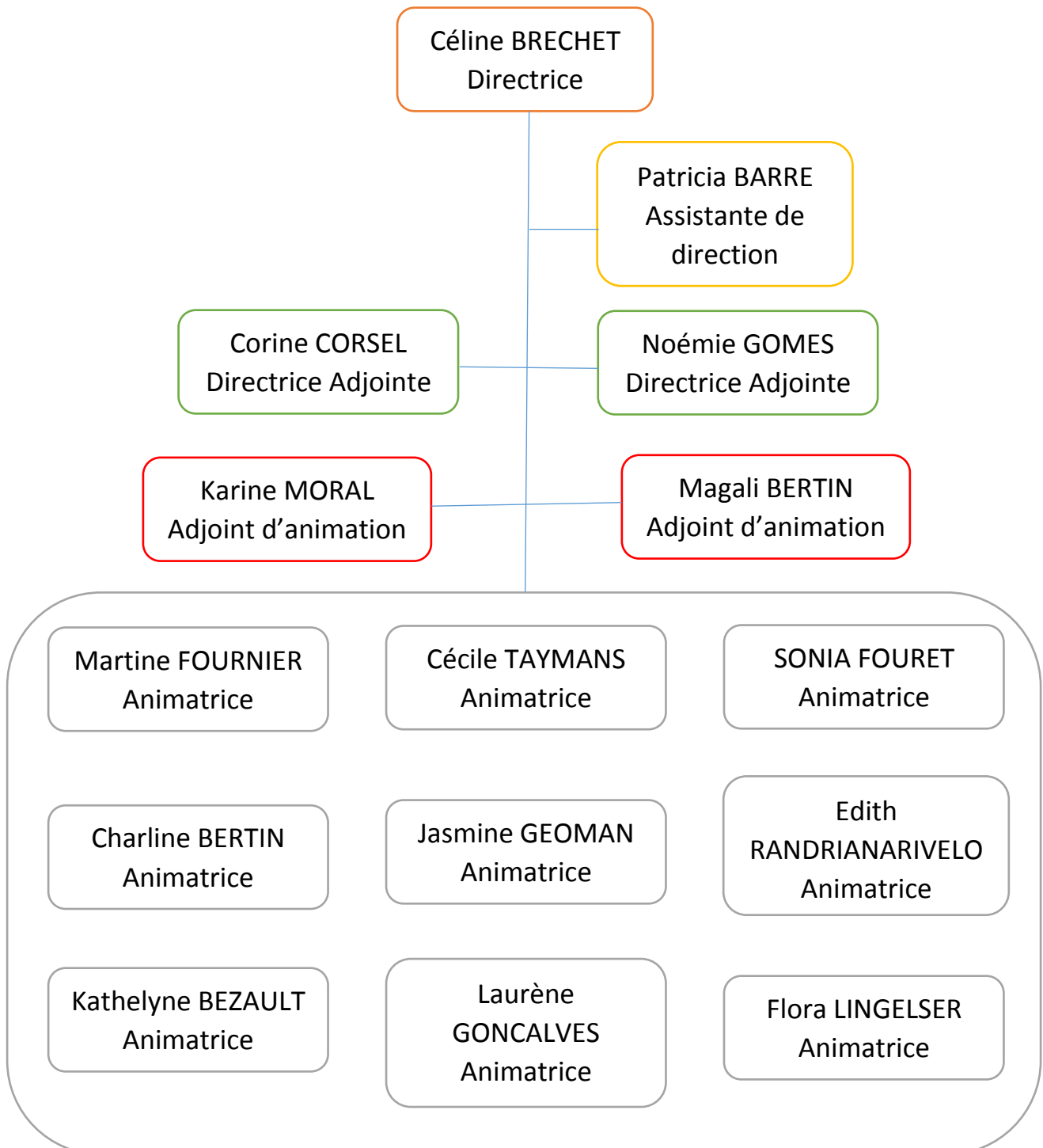
- La médiathèque
- La Maison de Retraite
- La Ludothèque
- La Piscine
- Le Service des sports de la CCMSL
- Les accueils de loisirs (inter centre) de la CCMSL ou des environs (Samoreau, Héricy, La Grande Paroisse)
- Les « Amis de Karen » (maison d'accueil de personnes porteuses d'un handicap)

1. Le matériel pédagogique

L'accueil de loisirs complète son matériel au cours de l'année. Un document recense le matériel disponible, afin de faciliter le travail des animateurs. Sont à disposition sur place de nombreux ouvrages ainsi qu'un accès internet, ce qui facilite aussi le travail de préparation des activités.

D. L'équipe :

Organigramme de l'équipe



Composition de l'équipe

➤ L'équipe de direction

- La directrice : **Céline Bréchet**, titulaire BAC G2, BAFD, BAFA perfectionnement Assistante sanitaire, PSC1, BEATEP Activité Sociale et vie locale option médiateur du livre, licence professionnelle management des Associations, permanente depuis septembre 1998.
- L'assistante de direction : **Patricia Barré**, BAFD, PSC1, 1^{er} et 2^{ème} degré de comptabilité, permanente depuis décembre 1990.
- L'adjointe périscolaire, vacances scolaires et les mercredis : **Noémie Gomes** : DEUST d'animation, PSC1, BAFA.
CDD d'un an depuis septembre 2019.
Pause méridienne élémentaire; accueil de loisirs ; Périscolaire
- L'adjointe périscolaire, vacance scolaires et les mercredis: **Corinne Corsel** : BAFD; BAFA, PSC1, Titulaire de la fonction publique territoriale à temps complet, permanente depuis 2005.
Pause méridienne élémentaire; accueil de loisirs ; Périscolaire

➤ Les adjoints d'animation

- **Moral Karine** : CAP petite enfance, PSC1
Titulaire de la fonction publique territoriale en temps complet, permanente depuis 2008
Accueil de loisirs et pause méridienne maternelle ; Périscolaire
- **Bertin Magali** : CAP petite enfance ; stagiaire BAFD; BAFA; PSC1
Accueil de loisirs et pause méridienne élémentaire ; Périscolaire
Titulaire de la Fonction Publique territoriale, permanente depuis 2017

➤ Contrat CAE/CUI

- **Martine Fournier** : BAFA, PSC1
CAE de 12 mois de 20 heures semaine ; en poste d'animation ; pause méridienne, périscolaire et accueil de loisirs
- **Cécile Taymans**: BAFA.
CAE de 12 mois de 20 heures semaine ; en poste d'animation ; Pause méridienne; accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire
- **Sonia Fouret**:
CAE de 12 mois de 20 heures semaine ; en poste d'animation ; Pause méridienne; accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire
- **Edith Randrianarivelo** : BAFA
CAE de 12 mois de 20 heures semaine ; en poste d'animation ; Pause méridienne ; accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire
- **Jasmine Goeman**
CAE de 12 mois de 20 heures semaine ; en poste d'animation et en ménage
Pause méridienne ; accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire
- **Charline Bertin** : PSC1, BAPAAT
CAE de 12 mois de 20 heures semaine ; en poste d'animation ; Pause méridienne ; accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire

➤ **Contrat d'apprentissage :**

- **Kathelyne Bezault** : BAFA, PSC1, BAPAAT, stagiaire BPJEPS
- **Laurène Goncalvès** : PSC1, BAPAAT, stagiaire BPJEPS
- **Flora Lingelser** : stagiaire CPJEPS

Temps du midi Maternelle en plus de l'équipe :

- **Fathia Mohamed**
- **Michèle Jarno**
- **Nathalie Lesage**
- **Elodie Blandin**

➤ **Personnel de service :**

- **Une entreprise** indépendante effectuera le ménage à la fermeture de la MDE.
Jamine Goeman pour le nettoyage du mobilier, des jouets, ...

➤ **En disponibilité :**

- **Aurore Da Costa** : BAFA, PSC1, BAFD
Titulaire de la fonction territoriale
- **Julie Felletig** : BAFA, PSC1,
Titulaire de la fonction territoriale

Des animateurs vacataires et des stagiaires (BAFA...) viennent renforcer l'équipe durant l'accueil de loisirs.

L'équipe d'animation :

- est garante de la sécurité affective, morale et physique des enfants
- Est consciente d'être une référence pour l'enfant, joue un rôle complémentaire des autres adultes qui entourent les enfants.
- Sait se mettre à la portée des enfants dans ses explications, consignes....
- Est capable de travailler en équipe (participation, écoute et prise d'initiatives)
- Est responsable du matériel et des différents objets qui se trouvent dans l'accueil de loisirs. Chaque animateur doit prendre soin des divers objets qu'il est amené à utiliser ;
L'ensemble de l'équipe doit ranger.

- Doit bien connaître les différents enfants (les régimes particuliers...) et avoir un bon relationnel avec les parents.

- **Est une unité dont l'initiative, le dynamisme et le travail** doivent permettre aux enfants de se trouver en confiance et dans une situation de bien-être.
- Est responsable de la pédagogie d'où découle :
 - **Recherche individuelle et/ou en équipe**
 - Réflexion, documentation, information
 - Connaissance de l'enfant : respect des rythmes des enfants, respect des courbes d'intensité des journées
 - Conception d'activités et d'animations adaptées aux enfants
 - Expérimenter par des actions personnelles avant proposition (modèles neutres selon si besoin...)
 - Préparation matérielle de l'activité + sensibilisation des jeux ou thèmes
 - **Animation = Donner vie**
 - Information et motivation du groupe
 - **Analyse et bilan** (évaluer l'impact de l'animation, mesurer les acquisitions, ce que je pourrais améliorer....)

Les animateurs doivent faire concorder leurs différents projets, actions et attitudes avec les objectifs du projet pédagogique. Chaque membre de l'équipe pourra participer activement au projet, pour cela chacun devra :

- Faire part de ses idées
- Respecter les idées des autres
- Savoir apporter des critiques constructives
- Accepter les critiques/remise en question
- Savoir demander de l'aide
- Apporter de l'aide
- Écouter les autres
- Savoir où se trouvent les documents nécessaires concernant les enfants ou les activités.

2. Présentation du fonctionnement

THEME ANNUEL

«Aujourd'hui pour demain : l'enfant citoyen»

A. L'ALSH

Les horaires de l'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire (les mercredis uniquement)

L'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires et les mercredis est ouvert de 8h45/9h à 16h45/17h. Il est possible de mettre son enfant avant, à partir de 6h45 et après 17h, sur réservation uniquement en indiquant les horaires.

L'organisation se passe de la manière suivante :

➤ Journée type

6H45-8H45	Accueil matin de type garderie
8h45-9h15	Accueil des enfants /pointage des présences/petits jeux Présentation de la journée
9h15-9h30	Regroupement (Danse du matin /chant/échauffement musculaire ou autre...)
9h30	Répartition des groupes et début des activités
9h30h-11h45	2 activités (ou 3 pour les plus petits)/ si grand jeu : pause sous forme de temps libre
11h45-12h05	Rangement
12h15-13h15	: Passage aux toilettes Lavage des mains au restaurant scolaire Repas
13h15-14h	Temps calme / sieste pour les petites sections et les moyens s'ils en ressentent le besoin
14h-16h	Reprise des activités (2 activités et si grand jeu, pause si besoin)
16h-16h15	Rangement et bilan Passage aux toilettes et lavage des mains
16h15-16h45	Goûter
16h45-17h	Accueil des parents et départs des enfants/rassemblement/temps calme
17h-19h	Appel des enfants inscrits en accueil soir et accueil Soir de type garderie Gestion des enfants en accueil soir : jeux et temps libre.

La Maison de l'enfant ferme ses portes à 19 heures.

Les activités :

La journée est organisée en fonction des rythmes de l'enfant : temps calmes, possibilité de se retrouver en petits groupes.

Pour bien suivre le rythme des enfants, il y aura un animateur qui s'occupera exclusivement des 3 ans et 4 ans si nécessaire. Il sera avec son groupe toute la journée et s'occupera de la sieste.

Les autres animateurs auront en charge les 4/5 ans selon les besoins des enfants mais il convient de proposer 2 activités différentes à chaque moment de la journée.

Pour les élémentaires, en général, il y aura 4 animateurs. Ils doivent faire des groupes d'âge (6/7 ans et 8/9/10 ans) en respectant le rythme de l'enfant. Il doit y avoir 3 activités proposées à chaque moment.

Il faut également penser à inscrire les activités prévues (sous réserve de modification/imprévu) de ce que l'on a fait sur le tableau d'affichage présenté dans le SAS d'accueil aux parents pour qu'ils soient informés et illustrer occasionnellement par quelques photos.

Nous allons installer un cadre photo numérique dans notre SAS d'entrée à l'attention des parents, afin d'éviter les impressions photos des activités et jeux des enfants. Nous allons également réaliser des petits films photos durant les vacances scolaires.

Les animateurs veilleront à ne pas systématiquement travailler en duo avec la même personne.

L'enfant participe à la préparation d'une activité et au rangement du matériel. De même, l'enfant est associé à l'élaboration des différents programmes pour les vacances scolaires et les mercredis. Chaque planning mensuel comporte une **demi-journée vide** ou à modifier, ceci afin que l'enfant puisse proposer ses idées et exprimer ses envies.

Des projets nombreux et variés sont proposés aux enfants. Les activités offertes sont autant intellectuelles (jeu de l'oie, énigme policière, pièce de théâtre, film d'animation...), que créatrices (peinture, ateliers culinaires, sculpture, costumes...), ou physiques (danse, expression corporelle, jeux sportifs...)

Certains projets seront suivis sur différents soirs, où les parents s'engageront à venir chercher l'enfant à la fin de la séance (aucune obligation d'intégrer le projet, cela doit rester un choix de l'enfant et de ses parents).

Les enfants participent de façon active à la décoration du bâtiment notamment en fonction des semaines à thèmes ou des fêtes telles que Noël, Pâques ...et des projets annuels.

Les enfants ne sont pas obligés de participer à une activité qui ne leur convient pas. Chacun d'eux choisit une activité, choisir impliquant de s'engager à rester dans l'activité jusqu'à la fin.

L'équipe d'animation propose aux enfants les thèmes des fêtes classiques et des lieux de vie agréables et confortables afin que la notion de plaisir soit présente dans les loisirs des enfants.

A la fin de chaque séance d'animation, il est important de faire une **évaluation** de celle-ci, les moyens utilisés doivent être ludiques et variés.

Sensibilisation et Réalisation de projets sur notre environnement, sur notre monde de demain et sur des découvertes culturelles.

- **Exposition** : il y aura une exposition ouverte aux parents
- **Le recyclage** : Nous sensibilisons les enfants sur la récupération d'objets (bouchons, bouteilles...) afin de réaliser des projets d'activités.
- **Le tri sélectif** est devenu important dans notre quotidien avec des habitudes à adopter afin de protéger cet environnement sur le long terme : la notion de long terme et de « un geste plus un geste et c'est la nature qui y gagne » est intéressante à faire comprendre et appliquer aux enfants. (Exemple : vider les poubelles jaunes chaque semaine avec un groupe d'enfants, grands jeux de tri).
- **Les gestes de la vie quotidienne** qui sauve notre planète : économie d'eau, **lumière éteinte, non gaspillage de papier (dessins recto-verso, cahier de dessins...)**
- **Pour leur avenir de citoyen, nous allons également essayer d'élargir leur vocabulaire en mettant un mot toutes les deux semaines à décliner à tout moment (slam, expo, mimes...)**
- **Silence on lit** : réintégrer la place du livre, de l'album de jeunesse au sein d'un groupe et favoriser l'envie de lire en tant qu'individu (lire seul tranquillement, lire aux autres à voix haute...)
- **Le plastique** : mener des actions et des projets sur les conséquences du plastique
- **L'empathie envers les camarades, les animaux...**
- **Le zéro déchet**
- **Sensibilisation sur l'art et l'expression personnelle.**

Mais aussi...

- **Multisports**
L'école multisports propose aux enfants plusieurs séances de découverte et d'initiation sportives sur le temps de la pause méridienne ainsi que pendant les vacances scolaires.
- **Médiathèque** : projets avec les enfants les mercredis.
- **Ludothèque** : Les enfants ont accès sur certains temps d'accueil à la Ludothèque, située près de la médiathèque. Sur le temps du périscolaire, et par groupe, les enfants pourront s'y rendre, les parents s'engageront à les récupérer à leur retour. Les groupes varieront entre chaque période de vacances scolaires (printemps).
- **Mercredi de folie** : Nous prévoyons entre chaque vacance scolaire un mercredi qui change des habitudes (thème différent, kermesse, fête...)
- **Sortie piscine** : il convient de prévoir des activités avec son groupe d'enfants. Un animateur (s'il y a assez d'animateur) restera hors de l'eau pour accompagner les enfants aux toilettes.
- **Sorties découvertes** : des sorties en rapport avec les projets réalisés pourront être organisées.
- **Un ou 2 mini séjours** seront peut-être effectués de 4 nuits et 5 jours maximum.

Les repas

La fabrication des repas est assurée par Elios. Les repas sont livrés à la restauration scolaire la veille pour le lendemain, en liaison froide, les plats sont cuisinés (crudités, salade de fruits, gâteaux...) ou réchauffés sur place et ensuite répartis dans les réfectoires par le personnel de service et de cuisine pour 12h.

L'entrée, le laitage ainsi que les desserts sont en libre-service, les enfants se servent tout seul : ils doivent manger ce qu'ils ont pris. Le plat chaud est servi par le personnel d'Elios, une assiette témoin visible des enfants pour qu'ils puissent visualiser la portion « normal ». Les enfants ont la possibilité de choisir entre petite ou grande faim pour les légumes.

Les salles de restauration sont composées de tables de 8 pour les enfants de – de 6 ans et de 4 ou 6 pour les enfants de + de 6 ans.

Le goûter est préparé vers 15h45 par le personnel de la MDE et distribué par les animateurs référent de chaque groupe. Il est consultable sur place quotidiennement.

En période de vacances scolaires :

Le repas est pris entre 12h15 et 13h15 et le goûter entre 16h15 et 16h45. Ces moments sont considérés comme des moments conviviaux. Chacun est invité à goûter les aliments, les enfants peuvent demander une petite quantité d'abord et seront resservis par la suite. Une organisation est privilégiée de façon à ce que les enfants débarrassent leur table en empilant au centre de celle-ci les assiettes, rassemblant les couverts, les verres et les déchets. Les menus sont affichés à l'avance, le goûter est noté quotidiennement et affiché dans le SAS d'accueil pour l'information des parents.

En période scolaire :

➤ Les élémentaires

Les enfants sortent de l'école à midi, un animateur référent de chaque niveau les attend dans la cour pour faire l'appel. Tout le mois de septembre, nous allons chercher les CP dans leur classe pour les rassurer. Les enfants se rangent, l'animateur les emmène à la cantine ou bien en activité (dans les locaux disponibles ou à l'extérieur si beau temps) Les animateurs adaptent les activités qu'ils proposent afin de ne pas surcharger la journée des enfants (rythme et besoin).

Les enfants mangent en deux services : un groupe à 12h, un autre groupe à 13h.

Les mardis midis un intervenant sportif de la Communauté de commune propose aux enfants déjeunant à la cantine une séance de sport d'environ 45 minutes (de 12h15 à 13h). Les enfants iront à tour de rôle, par niveau (CE2...), et changeront à chaque période de vacances scolaires.

➤ Les maternelles

Les enfants étant répartis en 3 groupes (petits, moyens et grands), il existe donc un référent dans chaque groupe, de préférence, un membre du personnel permanent et des plus anciens dans le service. Les petites sections sont gérées par les Atsems.

Chaque groupe doit veiller au bien-être des enfants et, en particulier, respecter le rythme de chacun (s'habiller, manger...)

Toutes les 3 semaines environ (hors période de vacances scolaires), nous instaurons des temps de discussions/débats autour des actualités, des sujets importants dans le monde ou autre (le fair-play, la colère, le sport, les futurs métiers...) sur le temps du midi avant ou après le repas. Nous avons constaté une fatigue et de l'énerverment de la part des enfants l'année précédente qui nous a amené

à ces moments de calmes d'échanges, d'écoute des uns et des autres et de débat. Des moments qui se sont révélés utiles et efficaces sur le relationnel des enfants entre eux. Nous avons donc choisi d'anticiper en instaurant ces petits moments régulièrement.

B. Les règles de vie :

Les règles de vie « enfant » :

Les règles de vie ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants. Elles ont été travaillées en équipe d'animation et de direction, et avec les enfants. Elles sont expliquées aux nouveaux enfants qui arrivent. Il en est de la responsabilité des adultes encadrant, ces règles collectives et individuelles à la fois sont porteuses de bon sens en terme de sécurité. Les adultes encadrants sont garant de faire appliquer et respecter les règles.

Les interdits, le négociable, les sanctions, les renvois sont abordés et gérés en équipe lors des réunions. Ces règles ne sont pas immuables : elles peuvent évoluer.

En cas de mauvais comportement d'un enfant (violence, agressivité....) fréquent, l'équipe de la Maison de l'Enfant en discute ensemble lors des réunions Elle met des moyens en place en interne en informant les parents. Si ce comportement perdure, les responsables peuvent demander à rencontrer les parents avec l'enfant afin de discuter ensemble. Les élus en sont informés et une lettre d'avertissement peut-être envoyée.

Les règles de vie « animateur » :

L'équipe d'animation est soumise à des règles de fonctionnement qui régissent l'organisation et le comportement à adopter sur la structure. Les animateurs doivent représenter des modèles pour les enfants autant dans l'attitude que dans la cohérence entre les paroles et les actes, même en dehors du lieu de travail, sur la commune.

C. La vie quotidienne de la Maison de l'Enfant en période scolaire

L'accueil du matin et du soir :

Un animateur est responsable de l'accueil et ouvre la porte lorsqu'un parent sonne ou s'y présente. Nous nous réservons le droit de demander une pièce d'identité si la personne de l'accueil ne connaît ou ne reconnaît pas un parent, bien sûr pour raison de sécurité. Pendant les vacances scolaires et les mercredis, pour l'ouverture ou la fermeture, cela peut être un animateur titulaire de la Fonction Territoriale et titulaire du BAFA qui sont sur des moments de type garderie, et avec peu d'enfants.

Les animateurs proposent différentes activités qui peuvent s'étendent sur plusieurs soirs ou matins.

Accueil du matin de 6h45 à 8h30

Les animateurs sont disponibles auprès des enfants et proposent des activités en autonomie. C'est un moment qui permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses camarades et ses animateurs. Diverses activités sont proposées : lire, discuter, dessiner, jouer, ou ne rien faire. L'animateur est à l'écoute de chaque enfant afin de lui permettre un accueil individualisé. Les animateurs seront vigilants au bruit et aux activités se déroulant à côté. Les enfants ont la possibilité de prendre un petit déjeuner. Le départ pour l'école se fait vers 8h10.

Accueil du soir de 16h30 à 19h

Les activités sont diversifiées et adaptées en fonction du départ des enfants : elles se dérouleront jusqu'à 18h et pour certaines, avec un projet d'activités. Ainsi, les enfants qui le souhaitent, pourront

s'engager avec l'accord des parents, à participer au projet. Les parents, eux, s'engageront à venir chercher l'enfant qu'à la fin de l'activité, à 18h.

A 18h, les enfants de l'Espace Jeunesse redescendent à la Maison de l'Enfant, ils seront rassemblés avec les autres enfants afin de partager des petit jeux calmes ensemble.

La responsabilité de l'équipe s'arrête dès que l'enfant est confié à la personne chargée de le récupérer. L'enfant ne sera confié qu'aux personnes identifiées (par écrit) au préalable par le tuteur. Tout changement se fait par mail au plus tard dans la matinée qui précède le changement.

Accueil en demi-journée le mercredi matin à partir de janvier 2020

Demi-journée sans repas

L'accueil se fera de 8h45 à 9h00 jusqu'à 12h à 12h15 avec possibilité d'accueil matin

Les enfants qui sont accueillis à la MDE sont récupérés à la MDE

Les enfants qui sont accueillis l'espace jeune sont récupérés à l'espace jeune.

Demi-journée avec repas

L'accueil se fera de 8h45 à 9h jusqu'à 13h20 à 13h30 avec possibilité d'accueil matin

Les enfants seront récupérés dans le bas de la sente de l'école.

Les enfants doivent impérativement prendre toutes leurs affaires avant de partir à la cantine. Ils auront un porte manteau différent des enfants qui restent toute la journée afin d'éviter les mélanges et les oublis.

Accueil le mercredi en journée complète

L'accueil de loisirs du mercredi et des journées de vacances se fait de 8h45 à 9h jusqu' à 16h45/17h

Les enfants qui sont accueillis à la MDE sont récupérés à la MDE.

Les enfants qui sont accueillis l'espace jeune sont récupérés à l'espace jeune, sauf s'ils ont un frère ou une sœur à la MDE et qu'ils ne sont pas inscrits à l'accueil soir. Ces enfants redescendent à la MDE pour 16h45.

Les enfants inscrits à l'accueil soir redescendent pour 17h00.

Possibilité de rajouter l'accueil matin ou soir.

Les jours de vacances

Tous les enfants sont accueillis à la MDE, nous ouvrirons l'espace jeune que si le nombre d'enfants inscrits est trop élevé pour éviter un trop grand nombre d'enfant à la MDE.

La communication

Toutes les inscriptions et annulations, dans les délais, se font directement sur le portail famille. En dehors des délais, les demandes se font à la Maison de l'Enfant par mail.

Le secrétariat de la Maison de l'Enfant est ouvert de 8h45 à 11h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. En dehors de ces horaires, les parents peuvent faire part de leur demande par mail ou sur le répondeur téléphonique si cela concerne le jour même ou urgence. **Les mails seront traités pendant les horaires de secrétariat.**

Le site internet de la commune et le portail famille a une rubrique Maison de l'Enfant avec diverses informations. (Thèmes et planning des vacances, des mini séjours, etc...). Le petit Echo est un journal

bimestriel rédigé par les animateurs de la Maison de l'Enfant. Il y relate les évènements, les projets, les informations administratives, des extraits d'article sur le métier de l'animation, la réglementation... Il est disponible en téléchargement sur le site de la commune ou bien en version papier au deux accueils.

L'équipe de la Maison de l'Enfant reste bien-sûr à l'écoute des parents lorsqu'ils viennent déposer ou récupérer leur enfant.

Le tarif :

Les tarifs sont indiqués sur une feuille annexe. Ils sont votés par le conseil municipal.

Formation/sécurité :

Tout le personnel permanent de la Maison de l'Enfant a son brevet de formation aux premiers secours (PSC1 ou équivalent).

Des exercices Evacuation Incendie/alerte terrorisme sont effectués chaque trimestre à des plages horaires différentes.

3. Les objectifs

A. Du projet éducatif

- Favoriser le développement de l'enfant ou de l'adolescent en tant qu'individu et en tant qu'être social.
- Priorité à la formation de l'adulte et du citoyen
- Réduire au maximum les inégalités et respecter les différences
- Favoriser le développement des potentialités individuelles (physiques, manuelles et intellectuelles)
- Développer l'autonomie
- Faire comprendre aux enfants leurs obligations et leurs droits
- Responsabiliser l'enfant dans toute la vie collective, notamment pour l'insertion dans la vie locale.

B. Du PEDT avec le plan mercredi

Celui-ci doit être en cohérence avec le projet de l'école. Nous effectuerons donc des projets complémentaires à ceux de l'école.

- Apprendre à vivre ensemble avec nos différences.
- S'impliquer dans la vie collective
- Développer la confiance en soi
- Respecter l'environnement
- Découvrir de nouvelles activités

C. Les objectifs pédagogique de la MDE

Cette année, en plus des objectifs ci-dessous, nous continuerons à travailler **sur l'engagement** aussi bien pour les enfants que pour les adultes.

Pour que l'enfant devienne grand

Objectifs spécifiques	Moyens mis en place	Moyens d'évaluation
Développer son autonomie	- En lui laissant le choix des activités	✓ Chaque enfant a pu choisir l'activité de choix
	- En lui mettant à disposition du matériel	✓ Chaque enfant a pu utiliser le matériel dont il avait besoin
	- En le laissant prendre des initiatives	✓ Chaque enfant a pu faire des propositions
	- En l'impliquant dans les tâches quotidiennes	✓ Chaque enfant a participé au moins une fois à une tâche quotidienne
Développer ses capacités physiques, sensorielles et intellectuelles	- En proposant des initiations à des pratiques sportives	✓ Chaque enfant a participé à différentes activités (sportives, culturelles, ...)
	- En proposant un large choix d'activités, adaptées et variées	
	- En développant sa créativité, sa personnalité et sa curiosité	✓ Chaque enfant connaît ou sait reproduire l'activité à laquelle il a participé
	- En favorisant les apprentissages de façon ludique (comptines, cuisine...)	
Se sentir en sécurité	- En ayant des règles communes	✓ Chaque enfant connaît et applique les règles
	- En étant à l'écoute.	✓ Chaque enfant connaît son animateur référent
	- En prenant en compte les besoins et capacités de chacun (fatigue...)	
	- En privilégiant la sécurité affective de l'enfant	
	- En créant des espaces sécurisés et adaptés aux enfants (table, matériel, portails fermés)	✓ Chaque enfant a pu évoluer dans des espaces sécurisés et adaptés
- connaissance des protocoles et des procédures d'évacuation et de sécurité, changes...	✓ Chaque enfant connaît les différentes procédures et sait les appliquer	
Susciter l'imaginaire et la créativité	- En mettant en place des activités de « création » (cosmétiques, bougies, Land 'Art...)	✓ Chaque enfant a participé à différentes activités (sportives, culturelles, ...)
	- En mettant en place des activités diversifiées	
	- En proposant des activités nouvelles, apporter de la découverte	✓ Chaque enfant a pu découvrir au moins une nouvelle activité

Pour que l'enfant devienne citoyen de demain

Objectifs spécifiques	Moyens mis en place	Moyens d'évaluation
Se référer aux valeurs communes	- En créant un cadre (limites, règles civiques...) - En privilégiant les notions de respect (les autres et le matériel) et de liberté - En instaurant des règles de vie commune pour les enfants comme pour les adultes - En définissant le négociable et le non négociable	✓ Chaque enfant connaît et applique les différentes règles et notions
	- En inculquant des notions de politesse et de tolérance	✓ Chaque enfant emploie les différentes notions de politesse et de tolérance de manière systématique
	- En luttant contre les incivilités et discriminations en tout genre - En proposant des projets de prévention (harcèlement scolaire, dangers d'internet, sécurité routière, tabac...)	✓ Chaque enfant connaît les différentes limites et s'applique à être tolérant envers tous
Favoriser les relations et les échanges	- En mettant en place des temps d'expression (semaine débat, ...)	✓ Chaque enfant a pu s'exprimer au moins une fois
	- En mettant en place des activités collectives - En développant les activités avec l'extérieur (inter centre) et favoriser le partenariat	✓ Chaque enfant a pu participer au moins une fois à une activité collective
	- En prônant la solidarité, l'entraide et le partage	✓ Chaque enfant partage et aide ses camarades et/ou l'adulte
	- En valorisant les comportements positifs - En adaptant sa communication au public, et ainsi favoriser le relationnel	✓ Chaque enfant est bienveillant dans sa communication
Initier à l'écologie	- En responsabilisant sur des gestes écologiques (lumière, eau, papier...)	✓ Chaque enfant est attentif à sa consommation
	- En favorisant le tri des déchets	✓ Chaque enfant sait quel déchet va dans quelle poubelle

Pour que l'enfant s'amuse

Objectifs spécifiques	Moyens mis en place	Moyens d'évaluation
Le faire jouer, jouer avec, laisser jouer et lui donner à jouer	- En proposant un programme d'activités clair	✓ Chaque enfant comprend le programme d'activité
	- En recherchant des activités nouvelles	✓ Chaque enfant a pu participer à au moins une nouvelle activité
	- En proposant des activités riches, ludiques et épanouissantes	✓ Chaque enfant s'est amusé et a appris quelque chose durant une activité
	- En éveillant la curiosité et l'imaginaire	
	- En transmettant un savoir pour permettre un réinvestissement autonome	✓ Chaque enfant sait et peut reproduire une activité en autonomie
	- En proposant des temps libres (accompagné d'un animateur)	✓ Chaque enfant peut jouer librement
Créer un environnement propice	- En aménageant les espaces sécurisés	✓ Chaque espace est sécurisé afin que les enfants puissent jouer et circuler
	- En adaptant les activités en fonction du rythme et des besoins des enfants	✓ Chaque enfant a pu faire des activités adaptées à son rythme
	- En mettant du matériel à disposition	✓ Chaque enfant a pu utiliser différent matériel

Pour jouer « ensemble » avec nos différences

Objectifs spécifiques	Moyens mis en place	Moyens d'évaluation
Créer un environnement et des activités adaptées au handicap	- En proposant des activités selon les capacités de l'enfant en situation de handicap - En veillant à bien intégrer l'enfant / assurer sa sécurité affective et physique face aux autres	✓ Chaque enfant peut participer à l'ensemble des activités de manière sécurisée
Préparer l'accueil de l'enfant en situation de handicap	- En prenant le temps nécessaire avec les parents avant, pendant et après l'accueil de l'enfant	✓ Tous les parents sont rassurés sur l'accueil de leurs enfants
	- En assurant une bonne communication quant au suivi de l'intégration de l'enfant	✓ Tous les membres de l'équipe pédagogique sont informés et sensibilisés aux handicaps
	- En prenant connaissance du protocole du handicap pour une meilleure connaissance de celui-ci	✓ Tous les membres de l'équipe pédagogique connaissent le protocole

4. L'accueil des enfants en situation d'handicap

Au sein de la Maison de l'Enfant, nous sommes amenés à accueillir des enfants souffrant de troubles ou handicaps divers. Nous essayons de mettre en place un protocole d'accueil pour ces enfants et les parents, afin de les accueillir au mieux, et d'animer leurs journées en accueil de loisirs dans les meilleures conditions.

A. La préparation :

Information de l'équipe

Information de l'équipe sur le trouble, le handicap ou la maladie (définition, connaissance et dialogue : en parler en équipe), prise de connaissance du protocole (PAI). L'idéal serait d'avoir l'opportunité de recevoir un intervenant externe ou une formation externe.

De même, il serait important de déterminer un animateur référent pour les repères dans les premiers temps afin aussi d'adapter l'activité et de la préparer au mieux. Il faudra essayer de l'intégrer à l'activité de la manière la plus adéquate (tranche d'âge de son groupe par ex...) Nous essaierons aussi si possible d'adapter les lieux et un espace particulier si l'enfant a besoin de s'isoler ou autre.

Il faudra aussi penser à la transmission d'informations concernant l'enfant, très importante entre les équipes. Par exemple aux vacances d'été, les équipes peuvent se croiser entre juillet et août, il faudra donc rapporter par écrit et transmettre ce qu'a pu faire l'enfant, son évolution, ses sorties...

Rencontre avec les parents

Il est primordial de rencontrer les parents de l'enfant ou le tuteur afin non seulement de connaître son handicap ou son trouble, mais aussi de savoir comment l'enfant le vit au quotidien, s'il a déjà eu une expérience en Accueil de Loisirs et ses attitudes en collectivité, de leur poser des questions (ses goûts, ses pleurs, des « clés », précautions...), et de les rassurer.

Ils pourront nous expliquer le protocole à suivre, si protocole il y a (médicaments...) afin d'être rassuré par rapport à la démarche et que l'équipe entière détienne les informations nécessaires concernant l'enfant.

B. L'accueil et après :

Pour respecter le rythme de l'enfant, nous essaierons de favoriser des temps d'accueil plus court et pourront les accueillir exceptionnellement en demi-journées.

Pour les enfants à trouble (ex. l'autisme), la vie quotidienne est très importante : l'enfant a encore plus besoin de repères et de rituels, il faudra favoriser ces temps de vie et prendre un peu plus de temps si besoin. Il faudra aussi penser à adapter l'activité sans perturber le reste du groupe. Ne pas hésiter à détacher si possible un animateur qui accompagne l'enfant afin de pouvoir l'isoler en cas de besoin (bénéfique à l'enfant et au groupe) et aussi à passer le relais à un autre animateur, toujours si besoin.

Il faudra penser à ne pas laisser toujours le même animateur référent (par la suite, une fois l'enfant adapté aux lieux, au fonctionnement) : tout comme les autres, il a besoin de faire connaissance avec l'équipe entière ainsi qu'avec les enfants, en pensant toujours à lui laisser ses repères. Pour cet enfant aussi, il s'agit d'une journée de loisirs en essayant de perdre de vue son trouble ou son handicap sans le favoriser par rapport aux autres enfants.

Il faudra en parler aux autres enfants, afin qu'ils puissent comprendre ses réactions, ne pas le juger et l'intégrer au mieux au groupe. Il faudra néanmoins rester vigilant à la notion de sécurité, redoubler de vigilance, savoir anticiper une réaction inattendue.

Après l'accueil, il faudra si possible faire un bilan quotidien avec les parents, du moins régulièrement et se transmettre les informations lors des réunions d'équipe.

Il faudra régulièrement se remettre en cause et adapter de nouveau l'accueil de ces enfants suivant leur évolution.

5. L'équipe pédagogique

A. Obligations et interdits des animateurs

1. Ne pas fumer dans les locaux et en présence des enfants (s'isoler à l'extérieur pour une pause cigarette et prévenir les autres personnes de l'équipe). Ne pas boire d'alcool.
2. **L'utilisation du téléphone portable à des fins personnelles est interdite durant les heures de travail surtout lorsque les enfants sont avec vous.** Toutefois, lors des déplacements, il peut être utile d'avoir son portable allumé pour pouvoir vous joindre.
3. **Interdiction de prendre les enfants en photo avec ces objets personnels et bien savoir quels enfants ne peuvent pas être pris en photo.**
4. Interdiction d'avoir un comportement et un langage incorrects, ne pas oublier que **les animateurs servent d'exemple aux enfants.**
5. **Une tenue vestimentaire adaptée aux activités afin de n'avoir aucune gêne** (exemple : si vous mettez des tongs l'été, prévoyez une paire de basket pour les jeux extérieurs et/ou les déplacements). Les vêtements ne doivent en aucun cas gêner une activité ou une intervention rapide de votre part.
6. Respecter les locaux et le matériel, **éviter le gâchis de matériel**
7. Obligation de signaler tout signe de maltraitance moral ou physique à la direction
8. Ne jamais laisser d'enfant seul sans surveillance
9. Quel que soit l'humeur ou les conditions physiques du personnel, les enfants sont là pour passer un bon moment sans subir le souci des adultes.
10. Ne pas donner de médicaments. En cas de traitement médical, l'ordonnance doit être exigée avec une autorisation manuscrite des parents. Il faut bien vérifier les dates de traitements de l'ordonnance ainsi que noter le nom des enfants sur les boîtes de médicaments.
11. Interdiction de parler des enfants/adultes devant d'autres enfants (notamment des sujets personnels)

B. Réglementation

L'encadrement

Accueil de loisirs (Vacances scolaires et mercredis)

1 animateur pour 8 enfants (3 à 6 ans)

1 animateur pour 12 enfants (6 à 12 ans)

Périscolaire matin/soir

1 animateur pour 14 enfants (3 à 6 ans)

1 animateur pour 18 enfants (6 à 12 ans)

Rappel : le bon sens indique que lors des déplacements, il convient d'être 2 animateurs.

Lors des déplacements, un animateur est devant le groupe et l'autre derrière. **Les animateurs devront mettre les gilets jaunes.** Si un animateur donne la main à un enfant, l'enfant doit être du côté opposé à la route (sur le trottoir ou sur le bas-côté). On utilise les passages piétons pour traverser ou un endroit dégagé où le groupe est visible. **Si animateur seul : il faut se mettre derrière le groupe et responsabiliser les 2 enfants devant.**

Il est obligatoire de compter les enfants à chaque départ et retour. De même, pour tout déplacement avec les enfants, il est important d'avoir son gilet jaune.

Ne pas oublier de prendre les fiches sanitaires, les **trousses de secours vérifiées avant la sortie**, les PAI et médicaments allant avec, des changes, les goûters si besoin, de l'eau, sac plastique et du papier toilette. (Voir fiche de sortie)

Sorties en transport

Il est nécessaire que les animateurs se répartissent dans le car et qu'il y en ait un à chaque issue. **Le transport reste un temps de travail et d'animation comme les autres temps. Ne pas s'endormir !!!**

Baignade/piscine

Cela se passe dans des endroits aménagés sous la surveillance d'un maître-nageur. L'animateur doit se présenter à celui-ci en lui précisant l'effectif et l'âge des enfants.

Tous les bonnets de bain doivent être identiques, le port est obligatoire pour les enfants et les animateurs.

1 animateur pour 5 (3 à 6 ans) maximum 20 enfants

1 animateur pour 8 (6 à 12 ans) maximum 32 enfants

Une fiche piscine explicative est disponible à la lecture des animateurs.

L'animateur 3 / 6 ans est obligé d'aller dans l'eau avec les enfants de son groupe, mais doit avoir une vue globale du groupe. Vous ne pouvez pas prendre un enfant de maternelle dans le grand bassin. Si vous êtes dans le petit bassin et qu'il n'y a pas de personne en plus : si un enfant doit sortir c'est le groupe de 5 qui sort.

Vous ne pouvez pas mélanger les groupes d'âge.

L'animateur 6 / 12 ans n'est plus obligé d'être dans l'eau avec son groupe mais sur tout le groupe d'enfants présents, juste un animateur peut être à l'extérieur de l'eau (à déterminer en amont du jour de piscine).

L'animateur doit effectuer des tests afin de constituer des groupes selon les niveaux et donner des ceintures aux enfants le souhaitant et/ou en ayant le besoin

Avant de rentrer dans l'eau, les enfants doivent se doucher pour des questions d'hygiène et pour éviter l'hydrocution. Lorsqu'un enfant à froid (tremblement ou lèvres bleues) ou qu'il est fatigué, il est nécessaire de le sortir pour le réchauffer.

Ne jamais laisser les enfants seuls dans l'eau.

Si un enfant à des verrues ou des plaies, il ne peut se baigner que s'il est muni de chausson de piscine.

En plus de l'encadrement du groupe dans l'eau, il est préconisé qu'une personne supplémentaire reste en dehors de l'eau pour accompagner les enfants aux toilettes ou rester avec ceux qui n'ont plus envie de se baigner.

Sortie vélo ou rollers

L'encadrement reste le même que les déplacements à pied. Il est préférable d'informer les familles de la sortie et préciser le matériel à apporter.

Les parents, les animateurs et les enfants doivent vérifier **l'état du vélo ou des rollers** et effectuer un test avant le départ afin de connaître le niveau de son groupe.

La direction doit être informée de l'itinéraire. On doit respecter les consignes de sécurité :

- en file indienne, un espace entre chaque vélo, un animateur devant, l'autre derrière qui ferme la route.
- Tenir compte du trajet de retour
- **Les casques et protections sont obligatoires ainsi que les gilets fluo pour les animateurs.**
- Faire attention aux grosses chaleurs.

Attention ! La Maison de l'Enfant ne fournit pas les vélos en cas de sortie : pour des raisons de sécurité pour l'enfant, il doit avoir son vélo, à sa taille.

Blessures

Conduite à adopter en cas d'accident

- garder son sang-froid (pas de panique, ni de hurlement)
- calmer l'enfant et le rassurer
- éloigner les autres enfants par le biais de l'autre animateur ou un enfant plus âgé si nécessaire
- faire le bilan tout en lui parlant
- téléphoner aux pompiers (nom, téléphone, lieu, nombre de victimes, état de la victime avec le plus de précision possible...tout cela sera vu ou revu lors de la formation Premiers Secours Civils) et prévenir la direction le plus tôt possible afin qu'elle prévienne la famille ; 15 : SAMU ; 18 : pompiers ; 112 : SAMU du téléphone portable.
- L'enfant ne part pas seul à l'hôpital
- Établir une déclaration d'accident

Soins de petites blessures

RAPPEL

- Rassurer l'enfant
- Se laver les mains
- Mettre des gants
- Nettoyer la plaie à l'eau avec du savon de préférence ou désinfectant de la trousse à pharmacie ou mettre du froid si coup....

Noter dans le classeur bleu d'infirmerie la date, l'heure, le nom de l'enfant, le nom de l'animateur la description du bobo et les soins apportés ainsi que sa signature ;

Si on n'est pas sûr de soi, demander conseil à un autre adulte.

En cas de blessures plus importantes: choc à la tête, malaise, fièvre....prévenir la direction, la famille ou l'école.

En cas de fièvre : découvrir l'enfant, le faire boire et le surveiller. Prévenir un responsable.

Important : à chaque utilisation des trousse à pharmacie, il convient de remplacer le matériel utilisé et de mettre à la poubelle les éléments souillés.

Soleil

Attention au soleil pour les enfants, il faut bien respecter les plans canicule mais aussi veiller à ne pas sortir les enfants quand le soleil est fort. Il ne faut pas non plus faire des activités où les enfants s'énervent type danse à l'intérieur car le bâtiment n'a pas de climatisation.

Évacuation de la structure

L'animateur doit connaître à tout moment l'effectif des enfants et il en détient toute la responsabilité.

Les issues de secours doivent être dégagées et non fermées à clefs.

- ✚ **En cas d'alarme incendie**, un guide file et un serre file sont nommés lors des réunions et leurs noms sont affichés à la maison de l'enfant ainsi que le rôle de chacun.

Le guide file sort le premier de la salle et le serre file le dernier en vérifiant qu'aucune personne ne soit restée dans les locaux. Un animateur prend le cahier d'appel.

- ✚ **En cas de confinement** les enfants sont regroupés :

- **A la MDE** : Au niveau du bureau des animateurs (proche des sanitaires à l'abri des regards (pas de fenêtre)
- **A l'Espace Jeunesse** : A l'étage ou au local « réserve au rez de chaussée »

Il y aura un exercice d'évacuation et de confinement tous les trimestres à différents services et un rappel des conduites pour les enfants et adultes régulièrement.